Werner & Mertz Professional

SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST

WM 0713601 **Numéro de commande: 0713601**

Version 3.4 Date de révision 30.05.2016 Date d'impression 17.06.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	SANET DAILY Q&E 6X325ML WEST
numéro d'identification	:	64533

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Produit de nettoyage Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Werner & Mertz Benelux S.A./N.V. Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29 1410 Waterloo
Téléphone	:	+3223520400
Téléfax	:	+3223510860
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice	:	Produktsicherheit@werner-mertz.com
Personne de contact	:	Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger	:	H290	Peut être corrosif pour les métaux.
		H315	Provoque une irritation cutanée.
		H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Conseils de prudence	:	P102	Tenir hors de portée des enfants.
		Prévention:	
		P260	Ne pas respirer les aérosols.
		P280	Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
		Intervention:	
		P305 + P351 + P338 + P310	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
		P302 + P350	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
		Elimination:	
		P501	Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers spéciaux.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:
acide l-(+)-lactique

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Marquage dans la concentration d'utilisation

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au Système Général Harmonisé (SGH).

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.
Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
acide l-(+)-lactique	79-33-4 201-196-2 01-2119474164-39	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318	>= 5 - < 10
Sodium laureth sulfate (INCI)	68891-38-3	Skin Irrit.2; H315 Eye Dam.1; H318	>= 5 - < 10

	01-2119488639-16	Aquatic Chronic3; H412	
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP)	68515-73-1 01-2119488530-36	Eye Dam.1; H318	>= 2 - < 5
acide methanesulfonique	75-75-2 200-898-6 01-2119491166-34	Skin Corr.1B; H314 Met. Corr.1; H290 Acute Tox.4; H312 Acute Tox.4; H302 STOT SE3; H335 Eye Dam.1; H314	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d' eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux :

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.
Autres données	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Produit de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

acide l-(+)-lactique 79-33-4:	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux Valeur: 592 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets locaux Valeur: 296 mg/m3

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 175 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 52 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,132 mg/cm2 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets locaux Valeur: 0,079 mg/cm2
D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP) 68515-73-1:	:	Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 420 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Contact avec la peau Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques Valeur: 124 mg/m3 Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Ingestion Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques
acide methanesulfonique	:	Utilisation finale: Travailleurs

75-75-2:

Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets locaux
Valeur: 2,89 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Inhalation
Effets potentiels sur la santé: Exposition à court terme, Effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs
Voies d'exposition: Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé: Exposition à long terme, Effets systémiques

PNEC

acide l-(+)-lactique 79-33-4: :

Eau douce
Valeur: 1,3 mg/l

STP
Valeur: 10 mg/l

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3: :

Eau douce
Valeur: 0,24 mg/l

Eau de mer
Valeur: 0,024 mg/l

Sédiment d'eau douce
Valeur: 0,9168 mg/kg

Sédiment marin
Valeur: 0,09168 mg/kg

Sol
Valeur: 7,5 mg/kg

STP
Valeur: 10000 mg/kg

intermittent release
Valeur: 0,071 mg/l

D-Glucopyranose, oligomeric, : Eau douce

decyl octyl glycosides (NLP) 68515-73-1:		Valeur: 0,176 mg/l Eau de mer Valeur: 0,0176 mg/l intermittent release Valeur: 0,27 mg/l STP Valeur: 560 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 1,516 mg/kg Sédiment marin Valeur: 0,152 mg/kg Sol Valeur: 0,654 mg/kg
acide methanesulfonique 75-75-2:	:	Eau douce Valeur: 0,012 mg/l Eau de mer Valeur: 0,0012 mg/l Sédiment d'eau douce Valeur: 0,0251 mg/kg Sol Valeur: 0,00183 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux	:	En cas de risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection des mains		
Matériel	:	En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection. Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Épaisseur du gant	:	0,4 mm
Remarques	:	Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	:	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.
Type de Filtre recommandé:
Filtre ABEK-P3
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	liquide
Couleur	:	rouge
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	0,95
Point/intervalle de fusion	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	:	Non applicable
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Donnée non disponible
Vitesse de combustion	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,041 g/cm3 à 20 °C
Hydrosolubilité	:	soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	Donnée non disponible

Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg Méthode: Méthode de calcul
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Donnée non disponible
Information supplémentaire	:	Donnée non disponible

Composants:

acide l-(+)-lactique
79-33-4:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Rat: 3.730 mg/kg
		DL50 Souris: 4.875 mg/kg
		DL50 oral Cochon d'Inde: 1.810 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 Rat: 7,94 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg

Sodium laureth sulfate (INCI)
68891-38-3:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 oral Rat: 4.100 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 BPL: non
		DL50 oral Rat: 2.000 - 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
		DL50 oral Rat: > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401 Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 Rat: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 BPL: oui
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Espèce: Lapin Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Espèce: Lapin Méthode: OCDE ligne directrice 405 Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Substance d'essai: voir texte créé par l'utilisateur

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Méthode de test: Test de Maximalisation (GPMT)
Espèce: Cochon d'Inde
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif
Méthode: OCDE ligne directrice 471

Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
NOAEL: > 300 mg/kg,
F1: > 300 mg/kg, Méthode: OCDE ligne directrice 416

Tératogénicité : Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
>1.000 mg/kg
> 1.000 mg/kg
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Toxicité à dose répétée : Rat: NOAEL: > 225 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)
Durée d'exposition: 90 Tage
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
Organes cibles: Foie

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Voies d'exposition: Ingestion
Organes cibles: Foie

D-Glucopyranose, oligomeric, decyl octyl glycosides (NLP) 68515-73-1:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par voie cutanée : Lapin: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: Lapin
Résultat: Irritation légère de la peau
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Espèce: Lapin Résultat: Effets irréversibles sur les yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Espèce: Cochon d'Inde Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau. Méthode: OCDE ligne directrice 406

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro	:	Type: Test de Ames Résultat: négatif Méthode: OCDE ligne directrice 471

acide methanesulfonique
75-75-2:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Rat: 200 mg/kg
		DL50 Rat: 649 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL0 Souris: > 1,88 mg/l Durée d'exposition: 1 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 Lapin: > 1.000 - 2.000 mg/kg

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acide l-(+)-lactique
79-33-4:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 130 mg/l Durée d'exposition: 96 h
		CL50 (Poisson): 320 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 130 mg/l Durée d'exposition: 48 h
		CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 240 mg/l Durée d'exposition: 48 h
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Selenastrum capricornutum): 3.500 mg/l
		CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): 2.800 mg/l Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les bactéries	:	CE50 : > 100 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:		
Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 7,1 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique Méthode: OCDE ligne directrice 203 BPL: oui CL50 (Poisson): > 1 - 10 mg/l Type de Test: Essai en semi-statique Méthode: OCDE ligne directrice 203 CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 7,4 mg/l CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 1 - 10 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 27,7 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: oui CE50 (Scenedesmus subspicatus): 10 - 100 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 201 CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC : 0,95 mg/l Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Durée d'exposition: 16 h Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire Méthode: DIN 38412 BPL: oui EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): > 10 g/l Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire BPL:

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 1,2 mg/l NOEC: 1 - 10 mg/l Espèce: Leuciscus idus(Ide)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: > 0,1 - 1 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Méthode: OCDE Ligne directrice 211

acide methanesulfonique
75-75-2:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 : 10 - 100 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: voir texte créé par l'utilisateur Remarques: voir texte créé par l'utilisateur

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

Composants:

acide l-(+)-lactique
79-33-4:

Biodégradabilité	:	Résultat: rapidement biodégradable
Demande Biochimique en Oxygène (DBO)	:	450 mg/g Le temps d'incubation: 5 d 600 mg/g Le temps d'incubation: 20 d

Demande Chimique en Oxygène (DCO)	:	900 mg/g
ThOD	:	1.067 mg/g

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:

Biodégradabilité	:	Résultat: rapidement biodégradable Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 28 d Méthode: OECD 301 A

acide methanesulfonique 75-75-2:

Biodégradabilité	:	Résultat: rapidement biodégradable Biodégradation: > 99 % Durée d'exposition: 28 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acide methanesulfonique 75-75-2:

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -2,38

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Adsorption/Sol Milieu:Sol Koc: 191Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

acide methanesulfonique 75-75-2:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation	:	Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

Composants:

Sodium laureth sulfate (INCI) 68891-38-3:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Vider les restes.
Eliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

Code des déchets Le code européen des déchets
200129
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3265
IMDG : 3265
IATA : 3265

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : LIQUIDE ORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A.
(acide l-(+)-lactique)

IMDG	:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (acide l-(+)-lactique)
IATA	:	Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. N'est pas autorisé au transport

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR	:	8
IMDG	:	8
IATA	:	8

14.4 Groupe d'emballage

ADR		
Code de classification	:	C3
Groupe d'emballage	:	III
Numéro d'identification du danger	:	80
Étiquettes	:	8
IMDG		
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8
No EMS Numéro	:	F-A, S-B
IATA		
(Cargo)	:	Corrosive liquid, acidic, organic, n.o.s. N'est pas autorisé au transport
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	8

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR		
Dangereux pour l'environnement	:	non
IMDG		
Polluant marin	:	non
IATA		
Dangereux pour l'environnement	:	non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

ZEU_SEVES3

Non applicable

Composés organiques volatils	:	Directive 1999/13/CE Contenu en composés organiques volatils (COV): 11,01 %, 698,12 g/l

Directive 1999/13/CE

Contenu en composés organiques volatils (COV): 11,01 %, 114,6 g/l

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004	:	5 - <15% Agents de surface anioniques, <5% Agents de surface non ioniques, Parfums

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Procédure de classification:	H290	Sur la base de données d'essai.
	H319	Sur la base de données d'essai.
	H315	Sur la base de données d'essai.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.